

Sarlat, le 19 avril 2024

Guide pratique de la gestion des encombrants à Sarlat

Un environnement propre et agréable est essentiel au bien-être de tous. En luttant contre le gaspillage et les dépôts sauvages, nous contribuons à préserver un cadre de vie agréable. Pour vous débarrasser de vos encombrants en toute simplicité, plusieurs solutions s'offrent à vous.

Priorité à la déchetterie : tri et recyclage pour une gestion durable des déchets.

La déchetterie de Rivaux est votre principale alliée pour une gestion responsable de vos encombrants. Ouverte du lundi au samedi (horaires d'été : 6h45-14h ; horaires d'hiver : 8h30-12h30 et 14h-18h), elle vous permet de déposer vos encombrants en toute facilité. Sur place, les matériaux recyclables seront valorisés et les déchets dangereux traités dans le respect des normes environnementales.

Encombrants volumineux : un service de collecte sur rendez-vous pour les habitants de Sarlat.

Vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchetterie ? Le service municipal de la propreté organise des collectes des encombrants volumineux, **tous les premiers et troisièmes mardis du mois sur rendez-vous uniquement**. Appelez les services techniques au 05 53 31 53 41 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h pour convenir d'une date. **Ce service gratuit est réservé aux habitants de Sarlat** et concerne les déchets volumineux tels que meubles, matelas, sommiers, gros électroménager (cuisinière, réfrigérateur, ...), vélos, etc.

Face à la recrudescence des dépôts sauvages, la Ville de Sarlat rappelle que déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée peut être puni d'une amende forfaitaire allant de 135 € à 1500 €.

Bon à savoir :

- Les objets de plus de 80 kg ne peuvent pas être collectés par le service.
- Les agents ne sont pas en mesure d'intervenir dans les logements.
- Pour retrouver le règlement de collecte des déchets ménagers encombrants, rendez-vous sur le site de la ville : https://www.sarlat.fr/wp-content/uploads/2016/01/VILLE_PU_REGLEMENT-ENCOMBRANTS_ARRETE_230621.pdf

Contact : Services techniques - 05 53 31 53 41

Communiqué de presse

Service communication - Ville de SARLAT

Tél. 05 53 31 53 45 / 06 77 33 16 53

Mail : communication@sarlat.fr



1- Déposez prioritairement vos encombrants en déchetterie



Déposez ses encombrants en déchetterie, c'est éviter les dépôts sauvages et conserver un cadre de vie agréable, c'est lutter contre le gaspillage (les matériaux récupérés sont recyclés) et contre la pollution (les déchets toxiques sont traités de façon appropriée).

LES HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE PROCHE DE CHEZ VOUS (Rivaux - SARLAT)

- Hiver : Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- Été : Du lundi au samedi de 6h45 à 14h

2- Appelez le service des encombrants et prenez rendez-vous



Pour les habitants qui n'ont pas la possibilité de déposer leurs encombrants en déchetterie, le service municipal de la propreté organise des collectes sur rendez-vous uniquement.

COMMENT FAIRE ?

Téléphonez aux services techniques :
05 53 31 53 41 aux horaires suivants :
9h/12h / 13h30-17h du lundi au vendredi

EXEMPLES D'OBJETS COLLECTÉS

Cuisinière - aspirateur - armoire démontée - réfrigérateur - table - chaises - TV, hifi, ordinateur - congélateur - sommier - matelas - bureau - machine à laver - canapé - fauteuil - bureau - vélo - appareil de sport - commode - chevet - salon de jardin

Les services ne peuvent pas enlever les objets de plus de 80 kg.